

CONSULTATIVE ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

SEVENTH ORDINARY SESSION

17th October, 1955

Doc. 441

*Addendum
to the*

THIRD REPORT ¹

*on the activities of the Intergovernmental
Committee for European Migration*

On 25th May, 1955, the Director of the Intergovernmental Committee for European Migration sent to the Secretariat-General of the Council of Europe a Progress Report concerning his Organisation (Doc. 351), on the assumption that it would be debated during the First Part of the Seventh Ordinary Session.

It proved impossible for the Committee on Population and Refugees to consider this Report during the First Part of the Seventh Ordinary Session, and, as a number of developments have since taken place, the Director of that Organisation has now sent to the Council of Europe the following supplementary information.

1. Brazil, France and Colombia have also ratified the ICEM Constitution. The Constitution has thus been ratified by 23 Governments; only 3 ratifications are still outstanding — those of Luxembourg, Uruguay and Venezuela. The Government of Venezuela, however, has already completed the parliamentary procedure and it is expected that an official notification of its acceptance of the Constitution will be received very shortly.

2. From 1st January to 30th September, 1955, 84,561 migrants were moved under the auspices of the Committee, this bringing the

1. Doc. 351.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE

17 octobre 1955

Doc. 441

*Addendum
au*

TROISIÈME RAPPORT ¹

*d'activité du Comité intergouvernemental
pour les Migrations européennes*

Le Directeur du Comité intergouvernemental pour les Migrations européennes avait envoyé au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe, en date du 25 mai 1955, un rapport d'activité concernant son organisation (Doc. 351), pensant que ce rapport serait discuté au cours de la première partie de la 7^e Session ordinaire.

Comme ce rapport n'a pu être étudié par la commission de la Population et des Réfugiés lors de cette première partie de la 7^e Session ordinaire et qu'un certain nombre de développements sont entre temps intervenus, le Directeur de cette organisation vient d'adresser au Conseil de l'Europe les informations supplémentaires suivantes.

1. Le Brésil, la France et la Colombie ont également ratifié le Statut du C. I. M. E. Le Statut a donc été ratifié par 23 gouvernements : 3 ratifications seulement ne sont pas encore intervenues, celles du Luxembourg, de l'Uruguay et du Vénézuéla. Le Gouvernement du Vénézuéla, cependant, a déjà accompli les formalités parlementaires et la notification officielle de son acceptation du Statut est attendue incessamment.

2. Du 1^{er} janvier au 30 septembre 1955, 84,561 migrants ont été déplacés sous les auspices du Comité, de sorte que le mouvement

1. Doc. 351.

total movement of migrants from the inception of our activities in February, 1952 to 370,981. The target for 1955, which was estimated at 142,500, had to be reduced and it is now expected to move a total of approximately 119,000 migrants in 1955. This reduction was due partly to a decrease in the movement to the United States, Canada and Latin America which reflects to a certain extent the migration trends from Europe and which was not entirely compensated by increased movements to Australia. It was also due to the budgetary situation of the Committee showing a deficit of approximately \$2 million. As increased contributions from certain Member Governments could not cover this deficit completely, some of the most costly movements had to be curtailed.

3. For 1956 the Committee is planning to move 143,700 migrants. However, there still remains a deficit of approximately \$3 million. Ways and means to solve the problem are being examined during the current Session of the Council.

4. Increasing efforts are being made to develop Migration Services which the Committee is rendering to Member Governments at their request. In addition to assistance in the selection and documentation of migrants, special projects are being studied to assist the Governments in setting up vocational training projects for candidates for migration and in establishing a placement system in overseas countries to help the migrants in finding a suitable position. In this field the closest cooperation is being maintained with all the international organisations concerned, and agreements on specific projects are being considered with the International Labour Organisation. Most profitable contacts have also been maintained with the Special Representative of the Council of Europe for National Refugees and Over-population.

total de migrants depuis le commencement de ses activités, en février 1952, a atteint le chiffre de 370.981. L'objectif fixé pour 1955, qui avait été évalué à 142.500, a dû être réduit et, en 1955, on estime pouvoir déplacer un nombre total d'environ 119.000 migrants. Cette réduction a été due en partie à une diminution des déplacements vers les États-Unis, le Canada et l'Amérique latine, qui reflète dans une certaine mesure les tendances de la migration en provenance de l'Europe et qui n'a pas été entièrement compensée par l'augmentation des déplacements vers l'Australie. Elle a été due également à la situation budgétaire du Comité, qui a accusé un déficit d'environ 2 millions de dollars. Les contributions accrues de certains gouvernements membres n'ayant pu combler entièrement ce déficit, il a fallu réduire le nombre de certains des déplacements les plus coûteux.

3. Pour 1956, le Comité envisage de déplacer 143.700 migrants. Cependant, il existe toujours un déficit de 3 millions de dollars environ. Les moyens propres à résoudre le problème font l'objet d'un examen au cours de la présente session du Conseil.

4. Des efforts accrus sont faits en vue de développer les services en matière de migration que le Comité fournit aux gouvernements membres, à la demande de ceux-ci. Outre l'assistance accordée pour la sélection et la documentation des migrants, des projets spéciaux sont à l'étude en vue d'aider les gouvernements à créer des centres de formation professionnelle pour les candidats à la migration, et à établir un système de placement dans les pays d'accueil d'outre-mer pour assister les migrants dans la recherche d'une situation appropriée. Dans ce domaine, la coopération la plus étroite est maintenue avec toutes les organisations internationales intéressées et des accords relatifs à des projets spécifiques étudiés de concert avec l'Organisation Internationale du Travail. Des contacts extrêmement utiles ont également été maintenus avec le Représentant Spécial du Conseil de l'Europe pour les réfugiés nationaux et les excédents de population.